

Implantation d'Eglises mahoraises sur un terrain d'Islam sous la laïcité française

Dr. Faly Rajaonarison

Directeur de Thèse: Dr. Pieter Labuschagne

Résumé

Mayotte appartient géographiquement à l'Archipel des Comores. Elle est une petite île à forte majorité musulmane. Toutefois, l'islam pratiqué est spécifique. Par son statut de département français, elle est soumise à la loi française qui est basée sur le principe de laïcité. En plus, le fléau migratoire des clandestins et des réfugiés rend plus compliquée sa situation tant sur le plan juridico-politique que sur le plan socioculturel et économique. Cet article analyse le contexte de Mayotte et propose de mettre en place des stratégies pour aider les Eglises françaises existantes à Mayotte à relever le défi d'implantation d'Eglises mahoraises. Stratégies qui s'appuient sur le principe de la laïcité française en addition avec le phénomène migratoire.

Mots clés

Implantation d'Eglises ; mahoraise ; Islam ; laïcité ; Mayotte

Abstract

Geographically, Mayotte belongs to the Comoros Archipelago. It is a small island with a Muslim majority, reflecting a unique form of Islam. Mayotte, an Overseas Department of the French Republic, is subject to French law which is based on the principle of secularism. The migratory scourge of illegal immigrants and refugees complicates matters on the legal-political level as well as the socio-cultural and economic levels. This article analyses the context of Mayotte and proposes strategies to help existing French churches in Mayotte to meet the challenge of planting Maori churches in Mayotte. These strategies are derived from the principle of French secularism and the unique migratory phenomenon.

1. Introduction

Le christianisme a pour mission essentielle d'implanter des communautés de croyants parmi toutes les ethnies du monde. A ce jour, de nombreuses recherches existent sur cette question qui se trouve au cœur de la théologie. On peut citer le travail de David J. Bosch dans son livre intitulé « Transforming Mission » qui a mis un accent fort sur l'histoire de la théologie des missions et sur la manière dont celle-ci a été façonnée et transformée au fil des siècles. Cependant, chaque pays a son contexte et son histoire, c'est pourquoi la stratégie de la mission varie selon la situation d'un pays à un autre.

Cet article s'intéresse à l'île de Mayotte, département français d'Outre-mer depuis mars 2011 (VoxEurop, 2017). Située dans la région sud du continent africain et plus précisément dans le canal du Mozambique. Cette petite île présente une particularité : il s'agit d'une terre à majorité musulmane placée sous la loi de la République française. Loi basée sur

le principe de laïcité française. De plus, géographiquement Mayotte fait partie des quatre îles de l'Archipel des Comores et l'islam à Mayotte est conforme à l'islam pratiqué dans la République islamique des Comores (Vice-rectorat Mayotte, 2019).

Sur l'île existent déjà des Eglises chrétiennes. Cependant, ces Eglises chrétiennes ont un positionnement plus axé sur l'accueil des étrangers et des Français de passage à Mayotte. Le culte se fait en français. Ce sont donc des Eglises françaises et le christianisme est pratiqué par une minorité. La population mahoraise reste fermée à l'Evangile parce que l'islam est bien intégré dans leur société. La pression de la famille décourage également la conversion. Certes, devant la forte pratique religieuse de l'islam par les Mahorais à Mayotte. L'Eglise est tentée de ne pas accomplir l'ordre de Jésus de faire aussi les Mahorais les disciples du Christ. Certains chrétiens sont même tombés dans l'affirmation que plusieurs chemins mènent à Dieu et que tous doivent être accueillis, que chacun voit Dieu comme il le pense.

En revanche, cet article est fondé sur la déclaration de Jésus dans l'Evangile selon Jean 14 :6 : « Je suis le chemin, la vérité, et la vie. Nul ne vient au Père que par moi ». Ce travail se veut ne pas lâcher ce qui est clair : Jésus est le chemin. Il n'y a aucun autre nom par lequel les humains puissent être sauvés. Malgré la pression de l'opinion autour d'elles, les Eglises françaises existantes à Mayotte doivent tenir bon et résister en s'attachant à Celui qui est la vérité. Il faut prendre les Mahorais là où ils sont pour cheminer avec eux : cela fait partie de la dimension d'amour du prochain qui doit demeurer première dans l'évangélisation.

En plus, étant un territoire français et une région ultrapériphérique européenne, Mayotte attire de plus en plus l'immigration clandestine et l'immigration des réfugiés venant des pays en guerre, ce qui engendre des problèmes sur le plan social et économique de l'île (Mayotte Islam, 2019).

Cette société à dominante musulmane fait désormais face au principe de laïcité de la République française à laquelle elle est rattachée. Elle fait face également aux problèmes causés par le fléau migratoire. La question fondamentale qui se pose alors est la suivante : comment procéder pour que la mission des Eglises françaises existantes à Mayotte puisse relever le défi d'implantation d'Eglises mahoraises qui tiennent compte du contexte socioculturel, religieux, juridico-politique et économique de l'île ? « Comment aborder le musulman est une question qui s'est toujours posée tout au long de l'histoire et à laquelle une grande variété de réponses a été donnée » (Christensen 2001 :13). Le cas de Mayotte est vraiment spécial et mérite une recherche approfondie pour trouver la manière adéquate d'atteindre la population mahoraise par l'Évangile.

Dans son livre intitulé « L'implantation d'Eglises dans le monde musulman », Greg Livingstone (1999 :70) souligne l'importance des pionniers dans le processus d'implantation d'Eglises. Ces pionniers, ce sont des missionnaires formés et qui vont travailler dans les différents domaines d'une société musulmane. Cet article voudrait mettre en avant les stratégies à mettre en place à l'intérieur et à l'extérieur de l'Eglise et destinées à l'implantation d'Eglises mahoraises. Et tout ceci reste basé sur les principes missionnaires pour la communication dans une culture donnée proposés par Livingstone (Livingstone 1999 :118). La différence avec Livingstone, c'est que selon cet article, le travail en équipe se fait à partir de l'intérieur de l'Eglise française existante et se poursuit vers l'extérieur pour atteindre la population visée tout en basant sur la complexité du contexte de Mayotte qui est une terre musulmane avec son identité personnelle, mais sous la laïcité française.

Une analyse historico-critique de la société mahoraise semble nécessaire pour créer les conditions de compréhension du contexte

mahorais puis de diffusion de l'Évangile auprès des Mahorais pour montrer la théologie de mission. La situation de Mayotte actuelle n'est pas du tout comme dans le temps de la colonisation où le christianisme a pu s'installer au sein de certaines ethnies en Afrique ou à Madagascar. Mayotte est un cas unique tant sur le plan juridico-politique et religieux que sur le plan socioculturel et économique. D'un côté, Mayotte est une terre musulmane avec un islam spécifique, pourtant elle est soumise à la loi française par son statut de département français. Situation qu'on ne trouve pas dans d'autres pays à majorité musulmane. De l'autre côté, à la différence de l'époque des premiers arrivées missionnaires à Mayotte, actuellement à l'ère de la départementalisation de Mayotte, il existe déjà des Eglises chrétiennes. Seulement leurs membres sont des chrétiens essentiellement d'origines étrangères ou métropolitains expatriés. Et le défi de cet article est d'implanter des Eglises mahoraises avec sa spécificité, à la fois culturelle, sociale voire ethnique de l'île. Il en résulte donc de procéder ce travail en examinant de près cette particularité du cas de Mayotte qui n'existe pas ailleurs.

Pour ce faire, comme Mayotte est un territoire français, il s'avère important dans un premier temps de comprendre le principe de laïcité française. Ensuite apporter une analyse de l'islam pratiqué à Mayotte face au principe de laïcité. Puis, analyser la complexité de la société mahoraise non seulement islamisée mais sous la laïcité française et subir les conséquences du fléau migratoire. Enfin, de ces analyses tirer les stratégies d'implantation d'Eglises mahoraises : stratégies internes et externes des Eglises françaises existantes à Mayotte et aussi stratégies de protection et de développement des Eglises mahoraises implantées. Stratégies qui s'appuient sur le principe de la laïcité française en addition avec le phénomène migratoire.

2. Comprendre la laïcité française

Mayotte est devenue française depuis 1841, mais pour y rester, elle a dû passer par des combats politiques vis-à-vis des Comores. L'évolution de son statut prouve ce combat : protectorat, colonie française, collectivité d'Outre-mer, collectivité départementale et enfin depuis 31 mars 2011, à la fois département d'Outre-mer et zone ultra périphérique européen (Collectivités locales, 2017). Un chemin long et difficile au regard de tous ces statuts. Et en tant que département, Mayotte est donc un territoire entièrement français soumis à la loi française dont le principe fondamental est la laïcité. Cette laïcité française a connu également son évolution au cours de l'histoire de France. Elle renvoie tout d'abord à un principe juridique de valeur constitutionnelle. Mais aussi une culture politique, un ensemble de perceptions enracinées dans une histoire longue et singulière (Ministère des armées, 2017).

À l'origine, après la Révolution française de 1789, le principe de laïcité de la République française s'explique « par la volonté de limiter l'influence politique de l'Église catholique : la séparation de l'État et des Églises a été considérée comme nécessaire à l'établissement de la démocratie en France » (Fromont 2012 : 308). Par la suite, « la laïcité repose sur plusieurs principes : la liberté de conscience, la séparation des pouvoirs politique et religieux, et l'égalité de tous devant la loi quelle que soit leur croyance ou leur conviction. Elle garantit à tous la liberté de croire ou de ne pas croire et la possibilité de l'exprimer, dans les limites de l'ordre public » (Cadène, n.d.). Mais aussi la liberté de changer de religion. « Elle suppose également la séparation de l'État et des organisations religieuses, de laquelle se déduit la neutralité de l'État, des collectivités et des services publics, non de ses usagers. La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances » (Cadène, n.d.).

La pratique de cette laïcité française est aussi compliquée à cause de la composante de la société française avec l'existence des pays colonies français qui sont restés français au lieu de demander l'indépendance. Ces pays constituent ce qu'on appelle « les départements d'Outre-mer français » (D.O.M.). Et parmi eux, il y a ceux qui sont à majorité chrétien comme la Guyane et d'autres à majorité musulmane comme Mayotte. Il est à noter que la France a connu différents régimes de laïcité au cours de son histoire qui se superposent aujourd'hui : un système concordataire pluraliste (qui subsiste en Alsace-Moselle), un système concordataire exclusif (pratiqué en Guyane), un modèle séparatiste partenariale qui trouve aujourd'hui son expression dans une reconnaissance informelle du religieux (Ministère aux armées, 2017).

Dans son ouvrage intitulé, « Les 7 laïcités françaises », l'historien et sociologue français Jean Baubérot, indique « qu'il n'existe pas un modèle français de laïcité, mais différentes représentations selon les acteurs sociaux. Leur contenu se modifie dans une certaine continuité. Le rapport de force entre leur partisans change » (Baubérot 2015 :16). En terme simple, dans son article sur la pratique de la laïcité, l'évêque Claude Dagens (2004) appelle à la laïcité comme à un principe de compréhension critique, un principe qui oblige à reconnaître et à critiquer ce qui manque à la société. De son côté, « la laïcité, pour le Conseil national des évangéliques de France (C.N.E.F.) n'a pas besoin d'un qualificatif : ouverte, fermée, positive, négative, etc. Elle a simplement besoin d'être vécue comme les textes la présentent, mais avec détermination : la liberté de vivre sa foi sereinement mais fièrement, dans le respect des autres religions et de ceux qui n'en ont pas » (CNEF 2013 :6). Ce qui implique que les Eglises françaises existantes à Mayotte peuvent s'appuyer sur le principe de laïcité française pour mieux vivre leur foi malgré la présence dominante de l'islam à Mayotte. Encore

plus, elles pourront s'appuyer sur cette laïcité française pour accomplir sa mission de propager la foi en Christ aux Mahorais. Ainsi, la prise de conscience par les Eglises françaises à Mayotte de l'importance de cet avantage que leur procure la laïcité française est primordiale pour relever le défi d'implantation d'Eglises mahoraises.

Cependant, la pratique de cette laïcité française n'est pas évidente. Elle évolue suivant les faits religieux notamment la montée de l'islam en France qui est liée principalement au phénomène migratoire. Des migrants qui sont issus des pays colonies français à majorité musulmane et qui continuent de pratiquer fidèlement la religion musulmane en arrivant en France. Dans ce contexte marqué par la présence de l'islam en France, l'État français doit faire face à de nouveaux défis pour assurer sa mission de garant de la liberté des cultes, tout en veillant au respect des principes de la laïcité. Dans le même temps, la laïcité est déformée et attaquée. Elle souffre de ne pas être expliquée. Cependant, il est à noter que de 1905 à nos jours, la loi de séparation n'a pourtant pas connu de modification substantielle et reste le socle d'un équilibre certain en France. Et c'est à la jurisprudence, notamment du Conseil d'Etat, qu'est revenu le rôle de garant de cet équilibre (CNEF 2013 :17).

Ce nouveau paysage religieux fait naître des questions qui ne se posaient pas en 1905, notamment sur la laïcité face à l'islam. Baubérot (2009), dans son article sur « l'évolution de la laïcité en France », indique que l'avenir de la laïcité française reste ouvert. Un certain apaisement ou une intensification des conflits internationaux constituera un facteur important d'évolution. Michel Bertrand (2012), dans son article sur les faits religieux et laïcité, montre que le paysage religieux de la société française laïque, déchristianisée, sécularisée, « est plus complexe qu'il n'y paraît. Certaines religions s'effacent tandis que d'autres officines religieuses font

le plein. Au nom de la laïcité, on voudrait reléguer la religion dans l'espace privé et elle s'est invitée comme jamais dans la campagne présidentielle » (Bertrand 2012 :3).

Cependant, dans son article sur « Eglise, l'islam et société », l'historien Jacques Buchhold (2006) parle de « laïcité d'inspiration chrétienne » qui est la liberté de chacun, musulman ou chrétien, de changer de religion. D'ailleurs, le mot *laïcos* en grec signifie ce qui est du peuple, populaire pourrait-on dire, bien que le sens s'approcherait plus de celui de profane. Il fut utilisé la première fois par l'Église des premiers siècles pour désigner d'abord l'assemblée qui assistait à l'office puis, plus largement, ceux qui n'étaient pas dans un état religieux, contrairement aux prêtres et aux moines, lesquels étaient des *kleros*. Ce qui donne les mots en français : les laïcs et les clercs.

Néanmoins, le poids du passé est tel que certaines religions se trouvent de fait privilégié : ce sont celles qui ont un enracinement ancien et qui, aujourd'hui encore, regroupent un nombre important de fidèles. C'est principalement le cas de la religion catholique. Malgré la laïcité qui vise à diminuer la domination de l'Église catholique dans la société française, celle-ci a conservé un certain nombre d'avantages ou en a même acquis de nouveaux par la suite.

Cependant, l'historien Jean-Paul Martin (2012), dans son article sur « la laïcité d'hier à aujourd'hui », met l'accent sur ces compromis de la laïcité avec l'Église catholique. Il parle du « compromis de la catholaïcité française », postérieurs à la loi de 1905. Avec la montée de l'islam en France, il s'interroge sur la tendance à voir disparaître ces compromis aujourd'hui dans la relation entre islam et laïcité en France. Cette idée peut être reportée dans le cas de Mayotte où c'est la laïcité qui est en compromis avec l'islam

dominant sur l'île. Avec l'apparition de l'Eglise mahoraise espérée par cet article, ces compromis devraient aussi disparaître.

Toutefois, compte tenu de la place qu'occupe l'islam à Mayotte, on est tenté aussi de croire que l'Etat aurait tendance à considérer plus cette religion par rapport à d'autres notamment le christianisme. Et ceci malgré le principe de laïcité qui oblige l'État à mettre toutes les religions sur le même point d'égalité. De même, avec le poids et la grandeur du catholicisme au niveau national, l'Eglise catholique à Mayotte reste également privilégiée bien que Mayotte soit une terre musulmane.

Bertrand dans son article précédemment cité, montre que « le protestantisme, 'religion de liberté', a été artisan de la laïcité et lui demeure attaché. Si les protestants français se sentent proches des principes de la laïcité c'est d'abord, pour une large part en raison de leur propre histoire, car face à un catholicisme hégémonique et intransigeant, elle a été, pour eux, la promotion d'une liberté : liberté de conscience, liberté de culte et, par conséquent, facteur de reconnaissance et d'intégration dans la société française » (Bertrand 2012 :5). Ce n'est donc pas par hasard que bien des protestants ont été, à la fin du 19^{ème} siècle, autour de « Jules Ferry (Ferdinand Buisson, Jules Steeg, Félix Pécaut), des pionniers de la laïcité et qu'ils furent, en 1905, parmi les artisans de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat » (Bertrand 2012 :5).

Toutefois la laïcité correspond aussi, pour les protestants, à une *conviction théologique*. On peut dire, en effet, que la Bible, telle qu'ils la lisent et la comprennent, a été dans la culture occidentale, une des sources du grand mouvement de laïcisation que représente la modernité parce qu'elle témoigne d'une désacralisation de l'univers. Seul Dieu est saint et il se révèle dans sa seule Parole. Chacun est appelé à répondre, mais les réponses données dans la foi ne sauraient s'imposer à tous (Bertrand 2012:5).

Par contre la vie de sainteté que la Bible enseigne est un mode de vie chrétienne. « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes » (1 Corinthiens 3 :16-17). Les chrétiens sont saints par leur profession de foi, et doivent être purs et propres, à la fois dans leur cœur et leur conversation. Il est trompé celui qui juge être le temple du Saint-Esprit, et qui cependant ne se sent pas concerné par sa sainteté personnelle, ou par la paix et la pureté de l'Eglise. Ainsi, cette vie de sainteté des chrétiens des Eglises existantes à Mayotte est une idée à explorer pour attirer les Mahorais à l'Evangile.

Le choix d'une religion, comme le choix de ne pas avoir de religion, la liberté d'abandonner une religion ou de changer de religion sont des droits fondamentaux de la personne. Depuis 1946, la République française a fait de la laïcité un principe constitutionnel. Elle est devenue le pacte fondamental de la vie collective. C'est un acquis que personne n'entend remettre en cause, en dehors des conservateurs habités par la nostalgie du passé ou des fanatiques obsédés par la théocratie » (Bertrand 2012 :6).

Parallèlement à cette notion de liberté dans la laïcité, Baubérôt parle de « la liberté anthropologique », le fait que « l'être humain doit faire le bien mais peut faire le mal : sa liberté le rend responsable et s'oppose à la fatalité qui préside au monde des choses et des animaux ». Mais « l'enfant a besoin d'être guidé, d'obéir pour se préparer à vivre « en homme libre dans un pays libre » (Baubérôt 2015 :141). En revanche, la Bible enseigne « la liberté chrétienne » en Christ : « Tout m'est permis, mais tout n'est pas utile, tout m'est permis, mais je ne me laisserai pas asservir par quoi que ce soit » (1 Corinthiens 6 :12).

Cela implique qu'il est possible à un chrétien, malgré la vraie liberté qu'il a trouvée en Christ, de permettre à ses désirs charnels de l'asservir à

nouveau. Pourtant, sa liberté en Christ n'est pas faite pour qu'il pèche mais pour qu'il serve Dieu. Justement, c'est de cette liberté que les protestants étaient partisans de la laïcité pour diminuer l'influence des catholiques dans la société française. Résultat : on les reconnaît davantage ainsi que les autres religions. Ainsi, à Mayotte, terre musulmane, les chrétiens ont intérêt à promouvoir ce principe de laïcité française pour faire monter le poids du christianisme et pour enraciner durablement la Bonne nouvelle de l'Évangile.

Du coup, l'appui sur ce principe de laïcité française est un atout pour relever l'implantation d'Église mahoraise. La liberté que procure la laïcité devrait protéger les Mahorais, qui se convertissent au christianisme, face aux pressions de leurs familles. En effet, cette liberté permet avant tout à ces Églises françaises de se faire connaître davantage au sein de la société mahoraise. Et à travers elles, l'Évangile. Cette liberté permet aussi à ces membres de faire connaître aux Mahorais le droit de changer de religion librement, toutefois toujours dans le respect de l'individu et de l'ordre public.

De plus, de cette liberté, les chrétiens ont bel et bien le droit de partager leur foi et leur connaissance du Christ. La jurisprudence fait même état du « droit d'essayer de convaincre son prochain ». En effet, le prosélytisme, témoignage de foi visant à convaincre autrui du bien-fondé de sa croyance, est inhérent à la liberté de religion. Admettre que chacun est libre de croire ou de ne pas croire, d'adopter ou de changer de religion ou d'exprimer ses croyances impose de lui reconnaître la liberté d'essayer de convaincre son prochain. La Cour européenne des droits de l'homme a reconnu ce « droit d'essayer de convaincre son prochain », en développant les notions de prosélytisme de bon aloi, garanti par la liberté de religion, et de prosélytisme abusif, portant atteinte aux droits d'autrui, aux exigences de l'intérêt général (ordre public, sécurité, santé et morale publiques). Le

Comité des droits de l'homme des Nations unies affirme également ce droit dans son observation n°22 et la constatation du 21 octobre 2005 (CNEF 2013 : 73).

Pour la suite il est intéressant d'analyser comment se traduit concrètement ce principe de laïcité à Mayotte par rapport à l'islam dominant sur l'île.

3. Islam de Mayotte face à la laïcité française

La situation de Mayotte se présente sous deux aspects contradictoires : d'un côté, l'islam a été intensifié dans l'Archipel des Comores, y compris Mayotte, pour contrer les idées coloniales. De l'autre côté, Mayotte a cherché la protection de la France coloniale, contre les attaques de ses voisins des autres îles et c'est pour cette raison qu'elle a choisi de rester française. On peut donc déduire qu'au fond, l'islam à Mayotte n'est pas en accord avec la France, tout cela est plutôt lié à un intérêt économique qui ne dit pas son nom. Ce point est important dans notre recherche sur l'implantation d'Eglises mahoraises car si le divorce entre Mayotte et les trois autres îles de l'Archipel des Comores a été consommé sur le plan juridico-politique grâce à la départementalisation de Mayotte, il est nécessaire aussi qu'il en soit sur le plan religieux.

Il est à noter qu'avant l'arrivée de l'islam, Mayotte était une société traditionnellement marquée par la croyance ancienne animiste. En effet, c'est sur cette religion ancestrale qu'on a importé l'islam. Du coup, l'islam à Mayotte a sa spécificité qui la diffère de l'islam à son origine en Arabie. C'est pourquoi, il est fondamental de mettre en relief les marqueurs de l'islam à Mayotte pour comprendre ses spécificités et apporter la foi chrétienne à la société mahoraise :

Tout d’abord, en Afrique comme à Mayotte, le rite de la transe ou de la possession du croyant par des “esprits” reste très important. On le soumet seulement à l’autorité d’Allah. C’est du syncrétisme. A Mayotte, des pratiques très anciennes ont survécu en s’islamisant. Du coup, on peut déduire que l’islam à Mayotte n’est pas si stable qu’elle l’est en apparence. Même si la religion musulmane fait partie de l’histoire de Mayotte, le bouleversement de sa situation peut faire basculer la population vers une autre croyance plus stable. Justement, la départementalisation de Mayotte avec ses conséquences dans la vie des Mahorais, peut-être ce phénomène susceptible d’entraîner la population vers la recherche d’une autre religion. En outre, ce problème du syncrétisme semble être l’un des obstacles qui empêchent les Mahorais à s’ouvrir à l’Évangile. En tout cas, ce phénomène du syncrétisme est à éviter dans les stratégies d’implantation d’Églises mahoraises.

Cette pratique animiste rejoint celle du soufisme prôné par un grand nombre des Mahorais. En effet, la pratique du soufisme qui est un courant spirituel de l’islam marque également l’islam pratiqué à Mayotte. Dans son article intitulé « le soufisme, langue mystique des musulmans », le journaliste Anne-Bénédicte Hoffner (2013), indique que « le soufisme a pour objectif la soumission à la volonté de Dieu et la préparation pour la rencontre attendue avec lui. Mais, plus que les autres musulmans, les soufis insistent sur la nécessité de dompter en eux le *nafs*, le « moi » égoïste, fréquemment comparé à un cheval fougueux » et influencé par -Satan. Dans leur combat quotidien, les soufis s’appuient sur un *hadith* (parole prêtée au prophète) comparant le « petit djihad », à mener sur les champs de bataille contre les ennemis de l’islam, avec le « grand djihad », intérieur celui-là. Ce n’est qu’une fois que le *nafs* est maîtrisé qu’une place est libérée pour Dieu dans le cœur du croyant et qu’une rencontre, un dialogue deviennent alors possibles avec lui.

Cette rencontre est parfois décrite comme « extase » ou « transe », pouvant prendre la forme d'une attraction « vers le haut » ou « vers l'intérieur », menant vers Dieu sous la forme de cercles concentriques... D'où la définition du soufisme comme étant la langue des mystiques de l'islam, ou plus exactement « la langue des états spirituels, des stations mystiques » (Hoffner 2013). Le soufisme a donc une place prépondérante à Mayotte, qui explique l'organisation des festivités hebdomadaires qui animent la société mahoraise avec un engouement populaire. Et il n'est pas rare de déceler dans certaines célébrations une énergie semblable à celle des cérémonies animistes, qui ont elles aussi leur place – la danse des « *djinn* » est en l'occurrence la plus courante (Bahloul 2019).

Une chose qui marque aussi l'islam à Mayotte, c'est l'existence de ce qu'on appelle les cadis, qui sont en quelque sorte les autorités religieuses musulmanes. Ce sont des juges chargés de régler les questions juridiques dans une société musulmane comme Mayotte.

Et c'est sur cet islam tempéré sunnite, rattaché à l'école juridique chaféite marqué par le pratique animisme et soufisme qu'on a imposé la laïcité française. En réalité, la laïcité appliquée en Métropole n'est pas tout à fait celle qui est appliquée par les autorités à Mayotte. Elle se résume dans tout ce que l'Etat et ses représentants ont fait à Mayotte au nom de la laïcité. Ainsi, en raison de sa particularité musulmane, « deux types de statuts s'appliquent aux Mahorais : le statut de droit commun, identique à celui de la Métropole (administrations, tribunaux...), et le statut personnel dérogatoire au code civil et à la laïcité qui s'inspire du droit musulman et de coutumes ancestrales, africaines et malgaches...C'est un compromis entre le coran et le code civil » (Sénat, 2019). Toutefois, ce statut de droit local est appelé à disparaître petit à petit, à part l'affaiblissement du rôle des cadis, « l'abandon progressif du droit personnel au profit du droit commun,

plusieurs changements se réalisent dans la société mahoraise et qui gênent leur pratique musulmane » (Mayotte Islam, 2019).

Sunnites mâtinés d'animistes et encadrés par des confréries dynamiques, les Mahorais ont une lecture modérée du Coran. D'où l'agacement d'Abdoulatifou Aly, Député non inscrit de Mayotte et seul musulman élu à l'Assemblée nationale, devant le débat qui fait rage en métropole. « Ici, les valeurs de la République ont plus de sens qu'en métropole car elles démontrent leur capacité à intégrer la différence et prennent ainsi leur dimension universelle (VoxEurop, 2017). « Nous avons ici un islam qui s'accommode très bien de la République », confirme Hubert Derache, Préfet de Mayotte entre 2009 et 2011. « Il y a une forte opposition à toute radicalisation » (Hopquin 2011). Par contre, il y a aussi ceux qui ne partagent pas l'idée d'une parfaite harmonie entre l'islam de Mayotte et la République. Tant que la loi française n'empêche pas la pratique de l'islam, il n'y a pas de problème. Seulement, que les Mahorais le veuillent ou non, leur chemin pourrait rencontrer des entraves. Pourtant, chacun sait qu'il est impossible de modifier le Coran, ce qui suppose donc que c'est la loi française qui devrait s'adapter à l'islam de Mayotte, étant entendu que celui-ci ne présente pas de danger pour la République. Par conséquent, il y a certaines règles républicaines qu'il faut appliquer sans discussion, mais d'autres méritent un débat compte tenu de la particularité de Mayotte.

Toutefois, on se doute que la République française se limite aux bonnes intentions mahoraises, bien qu'elles soient exemplaires, et que des garanties institutionnelles sont nécessaires. Il ne faut pas oublier que c'est Mayotte qui voulait être française. La République cherchera toujours ses profits en dépit de l'identité de Mayotte. A part cela, il y a également un flou juridique sur un certain nombre de dossiers incompatibles avec un statut de département français (Taglioni 2009 :16).

L'islam de Mayotte pourr ait donc  tre un mod le d'inspiration pour r soudre les probl mes li s   l'islam en France. Mais pour cela, l'islam doit trouver un compromis par rapport aux lois fran aises qui entravent sa pratique. De ce fait, on peut supposer que le principe de la cit  provoquerait un parall lisme entre, d'une part, la d christianisation de la France et d'autre part, la d islamisation progressive de Mayotte. En r alit , il s'agit l  d'un bienfait pour l'implantation d'Eglises mahoraises. D'o  l'int r t et l'importance d'implantation d'Eglises mahoraises pour apporter un  quilibre religieux qui sera un v ritable atout   la pratique de la la cit    Mayotte. Quand une autre pratique religieuse   part l'islam trouve sa place au sein de la soci t  mahoraise en particulier dans la famille mahoraise, alors il sera plus logique d'enlever les statuts personnels de droit musulman qui ne sont pas conformes au principe de la cit  r publicaine.

Au nom de la la cit , les principes r publicains ont r ussi   r duire l'influence de l'Eglise catholique en France. Du coup, il est fort probable qu'au nom de la la cit , les R publicains pourraient r ussir progressivement   diminuer l'influence de l'islam dans la soci t  mahoraise. Il faut seulement que les Eglises fran aises existantes   Mayotte arrivent   utiliser cette complexit  sur le plan juridico-politique et religieux de Mayotte afin de montrer leur visibilit  au sein de la soci t  mahoraise. C'est apr s qu'elles atteindront la population mahoraise en cr ant des Eglises mahoraises.

Cela donc devrait en quelque sorte aboutir selon cet article   une autre forme de divorce entre Mayotte et les Comores. C'est le divorce sur le plan religieux   part le divorce sur le plan politique et juridique d j  acquis lors du passage de Mayotte en d partement fran ais en 2011. L'aboutissement   l'implantation d'Eglises mahoraises marquera ce divorce entre Mayotte et les Comores sur le plan religieux. L'analyse de la complexit  de la soci t  mahoraise renforcera la possibilit  de ce changement sur le plan religieux.

Société mahoraise non seulement islamisée mais sous la laïcité française et subit en plus les conséquences du fléau migratoire.

4. Complexité de la société mahoraise

La mission est un ordre essentiel pour l’Eglise, elle n’est pas une branche annexe de la vie de l’Eglise. Jésus a expliqué aux disciples la nature et l’étendue de cette mission dans Actes 1 : 8 en disant : « mais vous recevrez une puissance, celle du Saint–Esprit survenant sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie et jusqu’aux extrémités de la terre ». Ainsi la mission des Eglises françaises existantes à Mayotte devraient accompagner de la puissance du Saint Esprit. L’Eglise devrait se laisser guider par le Saint Esprit. Et c’est l’œuvre du Saint Esprit de donner à l’Eglise une vision dans sa mission en ouvrant leur intelligence à la réalité de la société où elle se trouve.

Mayotte étant une petite île, on comprend à quel point le phénomène migratoire caractérise la vie sociale, culturelle et économique de la société mahoraise. Cela a commencé avec le peuplement de Mayotte. Les immigrants venus s’y installer, ont gardé en général leur manière de vivre, ils ne s’identifiaient pas à la population locale. C’est pourquoi, même l’islam ne s’est répandu à Mayotte qu’à l’époque coloniale pour contrer l’idéologie des colonisateurs. Cela veut dire que les Mahorais ont dû s’identifier aux immigrants qui ont apporté l’islam à Mayotte.

En revanche, la démarche de cet article, est l’inverse de celle que nous venons de décrire. L’implantation d’Eglises mahoraises a pour objectif fondamental de garder ou de sauvegarder la culture mahoraise, ce qui signifie que les chrétiens migrants à Mayotte devraient tenir compte de la réalité locale. On doit pouvoir utiliser les langues locales, le *shimaore* ou le *kibushi*, dans les Eglises mahoraises à implanter. De même, l’architecture

des églises mahoraises à implanter devra être inspirée du contexte local et non pas des architectures importées de l'extérieur.

Il est à noter qu'avant l'arrivée de l'islam, Mayotte était une société traditionnellement marquée par la croyance ancienne animiste. Cette société traditionnelle mahoraise repose sur deux caractéristiques essentielles et structurantes, que sont : la matrilinearité et la matrilocalité. Ce qui signifie que les femmes ont un rôle clé dans la société mahoraise et cela jusqu'à nos jours.

C'est sur cette société mahoraise traditionnelle animiste que s'est posé l'islam. Jusqu'en 1890, la religion musulmane ne concerne que 10 % à 15 % de la population mahoraise. L'islamisation n'est devenue massive qu'entre 1890 et 1920 atteignant presque la totalité de la population. Celle-ci a plaqué d'autres institutions qui ont compliqué l'organisation sociale. Il s'agit principalement de la prééminence masculine dans les domaines politique (prééminence très relative d'ailleurs et toujours contestée) et religieux, de l'inégalité sexuelle (successorale ou testimoniale), du droit islamique et de la polygamie masculine, qui renforce, paradoxalement, l'identification matrilocale et matrilineaire des individus, en faisant de leurs pères des maris «itinérants» d'un village à l'autre. (Le Mouvement Matricien, 2012).

Ensuite, C'est sur cette société mahoraise traditionnelle animiste islamisée que s'est posé la loi française. Et en étant un territoire français, l'organisation sociale à Mayotte est donc régie sur le Code de l'action sociale et des familles (CASF). C'est un ensemble de dispositions législatives et réglementaires sur l'action sociale et la famille en France. Ce code organise pour une grande part la solidarité républicaine en direction de l'ensemble des familles sur le territoire français, quelle qu'en soient leur situation et leur composition. Mais, un problème se pose à Mayotte : les Mahorais ne

bénéficient pas encore de leurs droits. Le gouvernement français tarde à appliquer le code. Ce qui amène bon nombre de Mahorais à se demander si Mayotte est bien un département français et d'autres à quitter l'île pour la Métropole ou la Réunion afin de bénéficier des aides sociales.

La difficulté à laquelle Mayotte est gravement confrontée concerne l'immigration. Trop d'étrangers, dont la plupart sont en situation irrégulière arrivent en grand nombre sur l'île. Il y a aussi les réfugiés demandeurs d'asiles venant des pays en guerre. L'espoir de cet article, c'est que cette immigration de masse apporte un changement sur le plan religieux. D'autant plus que ce phénomène d'immigration de masse à Mayotte va en parallèle avec ce qui se passe dans le monde, notamment en France. On atteindra alors les Mahorais à travers les étrangers immigrants à Mayotte notamment les Malgaches et les Africains mais surtout à travers les Comoriens qui trouvent leur liberté de choisir une autre religion en venant à Mayotte. Il se pose aussi le problème de l'application du droit commun par rapport au droit local. Et c'est l'Union départementale des associations familles (UDAF) qui lutte pour l'accès au droit pour toutes les catégories de familles vivant à Mayotte.

Ainsi, la famille traditionnelle mahoraise a subi les conséquences apportées par l'islam ainsi que le mode de vie occidental imposé par la départementalisation. La première expérience conjugale de la jeune femme est toujours difficile. Il s'agit de vivre avec quelqu'un qui n'est jamais là. Effectivement, l'épouse se retrouve seule, après avoir vécu son enfance dans l'intimité de la famille maternelle, des sœurs, des frères et des parents en général. Souvent le mari rentre tard le soir, quand il n'est pas, un soir sur deux, chez son autre femme. Ainsi, la société mahoraise est caractérisée par le fait que tous les hommes et toutes les femmes ont, au cours de leur vie, plusieurs conjoints, les hommes en combinaison avec la polygamie, les

femmes successivement par le jeu du divorce, qu'elles peuvent elles-mêmes provoquer.

Il faut savoir que ce n'est qu'un épisode, peu discret et quelque peu vulgaire, d'une dispute conjugale se terminant souvent par une répudiation islamique, à moins que le mari épris soit prêt à subir d'autres humiliations. Les enfants sont bien sûr les victimes, ils assistent à la séparation du couple parental. Le plus souvent l'enfant reste auprès de sa mère, et l'image du père est alors incertaine. Il arrive aussi que la femme voie ses enfants repris par la famille du père, que ce soit contre son gré ou qu'elle-même les lui abandonne. Dans d'autres cas, l'enfant est élevé par son père et surtout par la nouvelle épouse de celui-ci. L'enfant pourrait être rancunier vis-à-vis de celle qui l'a laissé, volontairement ou non (Blanchy 1995 :95).

Cette instabilité familiale est sans doute les conséquences de la polygamie. D'ailleurs, la Bible enseigne que le plan originel de Dieu au moment de la création était le mariage d'un homme et d'une femme (Genèse 2 :18-24). La polygamie n'est apparue qu'après la chute. Les exemples bibliques montrent que les familles polygames connaissent de nombreuses querelles entre les épouses et parfois également entre les enfants, c'est-à-dire que la paix du Seigneur ne régnait pas dans les mariages polygames, les polygames souffraient des conséquences de leur décision.

S'ajoutent les maux de la société moderne comme la drogue et la délinquance qui ont malheureusement fait leur apparition à Mayotte et jouent un rôle important dans la perturbation et l'instabilité de la société mahoraise. Les ravages que fait la *Chimik*, drogue de synthèse très dangereuse et qui circule à Mayotte, provoquent des drames dans une partie de la jeunesse mahoraise. Parmi ces jeunes, des enfants qui ont grandi à Mayotte et livrés à eux même dans les rues, soit parce que leurs parents ont été expulsés car clandestins, soit parce que leur parent sont

divorcés. Ce n'est pas étonnant que ces jeunes provoquent des émeutes pour semer la terreur dans la vie de la société mahoraise. Celles-là peuvent être considérées comme leur vengeance contre le système établi dans la société mahoraise.

On peut en conclure que la société mahoraise est compliquée que jamais. Cette complexité est due principalement à la difficulté d'accorder la société traditionnelle mahoraise islamisée avec le mode de vie d'un département français. Statut de département qui oblige à appliquer le principe de laïcité. S'ajoute à cela le fléau migratoire qui affecte l'économie mahoraise, sa vie sociale et culturelle notamment l'éducation, la santé et surtout la vie familiale et la sécurité au quotidien. La société mahoraise ne jouisse pas parfaitement des bienfaits escomptés par la départementalisation. Il est à noter que ce fléau migratoire ne fait qu'intensifier le conflit communautaire déjà existant entre Mahorais et Comoriens.

Pour la suite, compte tenu de ces analyses du contexte de Mayotte, il conviendra de définir les stratégies nécessaires pour aider les Eglises françaises existantes à Mayotte à relever le défi d'implantation d'Eglises mahoraises. Stratégies internes et externes de ces Eglises françaises et aussi stratégies destinées à protéger et à développer les Eglises mahoraises nouvellement implantées. Stratégies par l'utilisation du principe de laïcité française en addition avec le phénomène migratoire.

5. Stratégies internes et externes des Eglises françaises pour l'implantation d'Eglises mahoraises

L'idée d'une stratégie d'implantation d'Eglises remonte au ministère de l'apôtre Paul et de ses collaborateurs dans la Bible notamment dans le livre des Actes des apôtres. En effet, à cette époque, des Eglises étaient implantées dans des villes de païens. En fondant de nouvelles communautés, il est

clair que l'apôtre Paul obéissait à un plan stratégique. Dans la pratique, ces stratégies varient d'une culture à une autre, d'un pays à un autre, d'une génération à une autre. Ainsi, pour cet article, la mise en place des stratégies se fait d'après l'analyse du contexte du champ de mission qui est l'île de Mayotte. Stratégies basées sur l'utilisation du principe de laïcité en addition avec le phénomène migratoire.

Les bonnes stratégies à l'intérieur et à l'extérieur des Eglises françaises existantes à Mayotte donneront un dynamisme à la vie spirituelle de leurs fidèles. Tous cela élargiront également leurs activités et donneront une autre dimension de leur visibilité au sein de la société mahoraise soumise au principe de laïcité française. Principe qui procure à ces Eglises françaises des avantages à mieux exercer leur mission et à relever le défi d'implantation d'Eglises mahoraises. Ainsi, de l'intérieur de chaque Eglise française existante à Mayotte, il faut à la base garder l'unité des fidèles, sans quoi l'idée d'implantation d'Eglise sera difficile à réaliser. C'est la condition *sine qua non*.

Ensuite, former continuellement les fidèles avec des sujets non seulement pour les réveiller spirituellement mais aussi les éduquer à la pratique de la vie chrétienne surtout dans le témoignage de sa foi en Christ. Pour cela, il y a quelques sujets importants à apprendre aux fidèles d'après le contexte de Mayotte : l'esprit missionnaire, l'esprit de partage en allant vers les autres et en les accueillant. Dans le même sens, l'enseignement sur la famille chrétienne comme modèle dans la société, vu l'instabilité familiale à cause de la polygamie et le fléau migratoire conséquence de la départementalisation de Mayotte. Il y a aussi l'enseignement sur la divinité de Jésus ou sur l'authenticité de la Bible, et bien d'autres sujets seront au cœur de l'édification des fidèles. En effet, l'idée sur la divinité de Jésus est l'une des raisons qui empêche les Mahorais de devenir chrétiens. La

preuve c'est qu'on trouve la présence des Mahorais au sein des témoins de Jéhovah qui nient la divinité de Jésus, mais on ne les trouve pas à l'Église adventiste qui reconnaît la divinité de Jésus même si celle-ci abstient à la consommation du porc comme les musulmans.

A part cela, des formations spécifiques sont nécessaires pour le ministère auprès des enfants ainsi que pour le ministère auprès des femmes. De plus, avec l'immigration des comoriens qui arrivent à trouver leur place au sein des Eglises françaises. La création d'une section mahoraise à travers eux et certains fidèles qui se débrouillent un peu avec le *shimaore*, constituera un noyau fondamental de l'Eglise mahoraise à implanter. En parallèle avec ces stratégies internes des Eglises françaises à Mayotte, des stratégies à l'extérieur d'elles, seront à réaliser. Des stratégies qui mettent en pratique les acquis liés aux stratégies internes. Il s'agit ici de propager la loi de liberté de conscience que procure le principe de laïcité. Cela permettra à chaque Eglise française à Mayotte de montrer davantage sa présence au sein de la société mahoraise en renforçant ses relations avec les différentes entités.

Déjà, toutes les Eglises françaises existantes à Mayotte doivent soigner la relation entre elles pour former le Conseil d'Eglises chrétiennes à Mayotte. Il serait beaucoup plus important si les Eglises françaises fassent ensemble quelques choses au nom de ce Conseil. De même, leur relation avec les autorités de l'Etat et les élus locaux doit être sous les meilleurs auspices pour susciter et entretenir les valeurs communes de la laïcité française. Il y a également leur relation avec les différents établissements à savoir les écoles, les hôpitaux, etc. et ce, par l'intermédiaire des aumôneries que procure le principe de laïcité française. Il y a aussi leur relation avec les différentes associations à Mayotte pour l'aide et la promotion des actions sociales visant en particulier les familles. Toutes ces relations sont utiles afin que l'Eglise puisse propager la loi de la liberté de conscience. Liberté

qui donne aux Mahorais musulmans de changer librement de religion notamment à celle du christianisme ou la foi en Christ.

Avec le phénomène migratoire, les Eglises françaises à Mayotte ont aussi à renforcer leurs relations avec les partenaires ecclésiastiques de l'étranger en particulier avec les Eglises du nord-ouest de Madagascar, les Eglises du Kenya, les Eglises malgaches en France. Ces relations lui permettront d'avoir des missionnaires sur place. Des gens qualifiés ayant un arrière-plan culturel mahorais, contrairement aux missionnaires venant de l'occident. Et tout cela en collaboration avec l'Association missionnaire AIM qui connaît déjà le terrain. A part cela, pour éviter les problèmes liés à l'obtention d'un visa de séjour à Mayotte, et compte tenu du déficit des personnels enseignants, médicaux et autres à Mayotte, les Eglises françaises à Mayotte pourraient travailler avec les Eglises des communautés Malgaches en France, reconnues par l'Etat français.

De même, avec les Eglises des Communautés d'expressions africaines en France (CEAF), notamment avec la communauté congolaise de Congo-Kinshasa qui parle des langues de la famille bantou comme le *shimaore* de Mayotte. Il s'agirait d'inciter les Malgaches et les Africains de nationalité française, fonctionnaires de l'enseignement, de la santé ..., à demander leur mutation à Mayotte. Le service de mission de la Fédération protestante de France (DEFAP), pourrait, de son côté, être sollicité pour la formation et l'envoi de ces missionnaires à Mayotte. Ils seront considérés ainsi comme envoyés du DEFAP mais soutenus financièrement par l'Etat français en tant qu'expatriés.

Une autre stratégie grâce au phénomène migratoire, consiste à regrouper, par le moyen de la technologie, les Mahorais qui trouvent la foi en Christ en dehors de Mayotte. En effet, être en Métropole ou à La Réunion, les Mahorais se sentent libres de toutes pressions et devraient

s'intéresser au christianisme. En plus, avec le phénomène migratoire en Europe, beaucoup des Eglises à Métropole deviennent interculturelles. L'Eglise devient un lieu de rassemblement de différentes cultures dans lequel les Mahorais peuvent bien s'intégrer. Ceux-ci pourront pleinement participer pour relever le défi d'implantation d'Eglises mahoraises. On peut animer un groupe de prière via facebook. On peut aussi créer une page facebook, sur lequel les textes sont publiés, où les intentions s'échangent avec aussi quelques messages pour l'organisation, ou bien simplement une belle œuvre picturale ou musicale.

En outre, le fait que Mayotte terrain d'islam est sous la laïcité française. Cet article s'inspire de ce contexte pour intégrer une nouvelle dimension, essentielle à l'implantation d'Eglise mahoraise. Il s'agit de « l'Apologétique selon le principe de laïcité française ». Ce principe octroie la liberté d'expression. De ce même principe, l'Etat est censé protéger les religions et devrait les traiter toutes de la même manière, c'est-à-dire sur un même pied d'égalité. D'où, la stratégie que propose cet article, celle d'inciter l'Etat à jouer son rôle de garant de la laïcité en organisant par exemple des rencontres interreligieuses où on parlera des sujets qui touchent la société mahoraise comme la vie familiale et d'autres. Ces genres de rencontre peuvent être organisés par d'autres organismes notamment les établissements scolaires, l'Union départementale des associations familles et d'autres. On pourra avec eux parler des sujets sensibles comme la divinité de Jésus par rapport à ce que les musulmans pensent de Jésus. La présence des média pour diffuser chaque rencontre au grand public est très utile. Cela devient un moyen important pour transmettre le message de l'Evangile.

Le dialogue s'impose d'autant plus que Jésus lui-même, dans les Évangiles, nous apparaît comme un homme de relation et de dialogue.

Certes, il a d'abord conscience de n'être envoyé qu' « aux brebis perdues de la maison d'Israël » (Mt 15, 24). Néanmoins, loin d'être enfermé dans sa particularité, il refuse toute barrière et se montre accueillant à tous ceux qu'il rencontre sur sa route, y compris dans les marges de la société et parmi ceux qui n'appartiennent pas à son peuple. Il est ouvert aux autres de manière inconditionnelle, pour que d'autres à leur tour s'engagent dans cette manière de vivre. Le style relationnel de sa vie – lui-même révélateur de la relation de Dieu avec l'humanité – fonde à son tour l'existence chrétienne comme une existence en relation avec autrui (Pare 2019 :2).

L'Eglise à implanter aura sa spécificité sur le plan doctrinal, liturgique et architectural, suivant son contexte actuel et son évolution. L'étude de ces spécificités à l'intérieur de chaque Eglise française la mettra dans une position d'implantation de l'Eglise mahoraise à tout moment. De ces stratégies, l'Eglise mahoraise à implanter sera un lieu où l'on pratique la devise de la République française : liberté, égalité, fraternité. Liberté qui donne aux musulmans vivant à Mayotte de changer librement de religion, en se tournant notamment au christianisme, la foi en Jésus Christ qui donne une communion vivante. Liberté par rapport à l'esclavage du péché car la vraie liberté est en Jésus Christ. Egalité car en Christ il n'y a pas de différence raciale, ni de classe sociale, ni de niveau intellectuel, ni de femme ou d'homme... Tous les immigrants venant à Mayotte peuvent s'inspirer de cette égalité au sein de cette Eglise mahoraise. Fraternité car cette Eglise mahoraise implantée sera d'abord un lieu de réconciliation entre Mahorais et Comoriens, et un lieu pour pratiquer le vivre ensemble autour de la foi en Jésus Christ, de l'amour de la culture mahoraise, et de la soumission à la loi de la République française basée sur le principe de laïcité.

Mais il faut avouer que cette Eglise mahoraise implantée sera fragile à cause de la complexité du contexte où elle est. Un contexte à la

fois musulman et aussi sous la laïcité française. De nouveau, d'un côté, ce contexte pourra être pour elle un avantage pour son développement et sa croissance, et de l'autre côté, ce contexte pourra être aussi pour elle une menace à son épanouissement. C'est pourquoi, pour la suite de cet article, il est important de prévoir et de définir des stratégies destinées justement à la protéger et à la développer au sein de la société mahoraise ancrée dans la République française.

6. Stratégies destinées à protéger et à développer l'Eglise mahoraise nouvellement implantée

Comme Mayotte est un département français, il en résulte aussi l'idée d'utilisation des lois françaises au profit de la création d'Eglises mahoraises. Lois qui sont basées sur la laïcité. On fait ainsi de la théologie contextuelle encore appelé contextualisation. D'ailleurs, celle-ci paraît aujourd'hui être la voie à suivre en théologie de la mission. Cependant, sa compréhension est diverse et variée au point où elle a généré un nombre de modèles pour expliquer comment l'évangile doit prendre forme dans des contextes variés de culture (Van Engen 1996, p. kindle 662). C'est pourquoi la contextualisation est vue de différentes manières. Charles Kraft parle du « christianisme approprié » lorsqu'il fait référence à la contextualisation. En effet, il la définit comme étant le fait de : « faire tout ce qui est nécessaire pour que le christianisme soit exprimé de manière à être approprié au contexte du groupe qui le reçoit » (Kraft 2005 : 4).

Selon Lamin Sanneh, la mission c'est la translation parce que « en établissant une distinction entre le message et sa calèche culturelle, la mission comme translation affirme la *missio Dei* comme la lumière cachée de son travail » (Sanneh 2009, p. kindle 37). Paul Hiebert souligne le fait qu'il ne doit pas avoir d'amalgame lorsqu'on parle de contextualisation. C'est

pourquoi il préfère parler de la contextualisation « critique » parce que pour lui, une contextualisation non critique ouvre la porte entre autres au syncrétisme. En effet, une approche critique de la contextualisation, dit-il : « se garde de rejeter ou d'accepter d'anciennes croyances et coutumes sans les examiner » (Hiebert 2002 :208). De ce fait, compte tenu du contexte de Mayotte marqué par la pratique de l'islam et la laïcité française, ainsi que par le fléau migratoire, on peut en définir des stratégies pour développer et protéger l'Eglise mahoraise implantée.

L'Eglise mahoraise à planter se trouve dans un contexte concret avec ses complexités qui résultent de différents contrastes : la culture mahoraise face à la culture française ; la distance géographique qui sépare Mayotte avec la France ; la religion musulmane de Mayotte avec la sécularisation de la France de tradition chrétienne. Ainsi, le bon témoignage de la foi chrétienne devrait être visible de tous soit à travers chaque fidèle soit à travers l'Eglise elle-même. Ceci constitue la base des stratégies pour sa protection et son développement. Cela couvre évidemment la création de cette Eglise mahoraise selon la loi française sur les associations culturelles.

En effet, l'apôtre Paul enseigne aux chrétiens l'obéissance aux lois. « Rappelle à tous qu'ils doivent être soumis aux chefs et aux autorités. Il faut qu'ils leur obéissent et soient prêts à faire tout ce qui est bien » (Tite 3 :1). Du temps de Paul, beaucoup de gens considéraient à tort les chrétiens comme les ennemis de l'Empire romain. Aujourd'hui encore, dans certains pays, les chrétiens passent pour les ennemis de la société. Il faut malheureusement bien admettre que les chrétiens sont parfois responsables de ce jugement à cause de leur opposition irréfléchie à leurs autorités. Ils devraient plutôt être reconnus comme de bons citoyens. Ils doivent s'efforcer d'être respectueux des lois de leur pays. Encore plus quand il s'agit de question d'implantation d'Eglises.

A part la création de l'Eglise suivant la loi en tant qu'association cultuelle, il est important de rappeler que le principe de laïcité française donne la liberté de s'exprimer et c'est à l'Eglise d'utiliser cette opportunité en se montrant davantage dans la société. Les Eglises françaises existantes à Mayotte devraient alors aller à la rencontre de la population mahoraise. Pour ce faire, il faut encourager leurs fidèles à s'engager dans la vie publique. A part leur engagement dans la vie économique, il est essentiel qu'ils s'engagent aussi dans la vie politique. Ceci malgré les risques que cela comporte car une mauvaise articulation de la religion et de la politique peut entraîner une soumission de l'une à l'autre. Dans notre « société fragilisée, incertaine de son avenir économique mais aussi brutalisée dans ses fondements anthropologiques », les choix politiques peuvent paraître réduits (KTOTV, 2019).

D'ailleurs, avec la laïcité les républicains ont pu diminuer l'influence de la religion catholique dans la société française. Aujourd'hui le parti politique des républicains existe bel et bien dans la société mahoraise, mais il faut que les chrétiens y intègrent pour promouvoir le principe de laïcité afin de diminuer l'influence de la religion musulmane dans la société mahoraise. D'ailleurs, Jésus a déclaré à ses disciples et à ceux qui l'ont suivi : « Vous êtes le sel de la terre » (Matthieu 5 :16). Or, le sel sert à protéger ou à conserver quelque chose, il faut donc le mélanger dans cette chose à conserver. La difficulté est qu'il y a des chrétiens qui ne veulent pas se mélanger ou s'intégrer dans la société mahoraise. Cependant, l'engagement politique est une façon efficace d'être sel de la terre et lumière du monde. Une manière privilégiée de rencontrer, d'influencer, de conduire des gens qui ne connaissent par le chemin de l'Eglise. Selon la logique de cet article, plus il y a moins d'influence de la religion musulmane dans la société

mahoraise, plus les Mahorais et Mahoraises auront l'audace de changer de religion. Droit qui leur est donné par le principe de laïcité française.

Une autre bonne stratégie à protéger et à développer l'Eglise mahoraise implantée consiste à pratiquer le dialogue interreligieux à travers la musique, vu que les Mahorais aiment la musique. Nombreux sont les gens sensibles à des musiques de confessions qui ne sont pas les leurs. Toutefois, il est à noter que le dialogue interreligieux à travers la musique n'est pas une forme de syncrétisme religieux. Certes, l'Islam à Mayotte n'a eu aucun mal à se mêler aux croyances existantes pour garder la cohésion sociale. Cela semblait même donner lieu à une richesse spirituelle. Mais l'idée d'utilisation de la musique comme expression du dialogue interreligieux se porte sur le moyen de montrer l'amour de Dieu et le vivre ensemble, ce qui est une valeur chrétienne.

En outre, l'intégration des chrétiens dans la vie sociale à travers différentes associations locales est fondamentale. Cela constitue une preuve de volonté à apporter des solutions aux problèmes sociaux à Mayotte. Parmi les associations à Mayotte, on peut citer « la Cimade », une association qui défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle lutte contre toute forme de discrimination et, en particulier, contre la xénophobie et le racisme. » (La Cimade, 2019). D'ailleurs, il faut noter que la Cimade est une branche de la Fédération protestante de France, cela fait partie des actions sociales des protestants. Seulement à Mayotte ses membres sont plutôt des gens athées. Il serait donc bon que les chrétiens des Eglises françaises à Mayotte puissent trouver leur place au sein de cette association. Il y a aussi les associations qui œuvrent pour le bien de la famille comme l'Union départementale des associations familles (UDAF). L'intégration des chrétiens dans de telles associations est un moyen de

partager les valeurs chrétiennes de la famille. Cet engagement les pousse à être des modèles vivants que les Mahorais peuvent voir. Cela implique leur fidélité dans la vie de couple. Valeur à laquelle les Mahorais ne croient pas, ils ont des difficultés à rester fidèle à une seule personne.

Une fois de plus, dans le cadre de la stratégie de protection et de développement de l'Eglise mahoraise à implanter, il faut entretenir la relation avec les autorités. Certes, il y a la séparation des Eglises et de l'Etat, mais cela n'empêche pas aux représentants de l'Eglise d'être en relation avec les représentants de l'Etat. Cela favorise la visibilité du christianisme à Mayotte et aussi pour la lisibilité de son message. En effet, pour être mieux reconnue dans la cité, l'Eglise devrait prendre soin, entre autres, des relations publiques. L'intérêt n'est pas seulement juridique. Ni seulement d'améliorer l'image de l'Eglise. Il en va de sa présence et de son engagement dans la cité. Il faut également prendre soins de la relation avec les autorités religieuses musulmanes.

Toutefois, l'Eglise doit être vigilante et veiller à ne pas confondre manifestation à caractère politique et manifestation à caractère social. L'engagement politique indiqué précédemment est un engagement individuel du chrétien, et les chrétiens peuvent avoir des convictions politiques différentes. Mais l'Eglise est apolitique. L'Eglise pourrait alors manifester pour la lutte contre les inégalités sociales, ou pour le combat à l'égalité réelle à laquelle Mayotte aspire. Ce sera intéressant de voir l'Eglise soutenir la population mahoraise pour l'égalité réelle du moins par rapport aux autres départements d'Outre-mer. L'Eglise pourrait également manifester contre des lois qui vont à l'encontre des valeurs familiales. Par exemple : manifestation pour l'abrogation de la loi Taubira sur le mariage des personnes de même sexe. Une loi n'est pas irréversible, on peut revendiquer son abrogation. L'Eglise peut aussi organiser une marche

pour la paix à Mayotte, une marche pour la réconciliation entre les deux communautés. Ce sont donc des manifestations pour de bonnes causes que l'Eglise devrait faire afin de témoigner la foi chrétienne mais aussi pour attirer l'attention de l'Etat.

Une autre stratégie de protection et de développement de l'Eglise mahoraise à implanter consiste à l'affilier avec des groupements d'Eglises au niveau régional, national et international. Ce rattachement brisera l'isolement à la fois géographique et religieux de l'Eglise. Et surtout, plus elle est reconnue dans le cadre ecclésiastique internationale, plus elle sera reconnue par la société mahoraise musulmane et l'Etat français. Elle aura sa place dans la société mahoraise et aussi au sein de l'ensemble de la société française. Donc, l'ouverture de la société mahoraise à la foi chrétienne sera un moyen pour briser son isolement géographique. En effet, l'affiliation de l'Eglise mahoraise à des communautés d'Eglises en dehors de Mayotte permettra de faire connaître l'île à travers des échanges entre Eglises. D'ailleurs, cette universalité caractérise la foi chrétienne, il faut partager la foi en Christ avec les autres Eglises dans les différents coins du monde.

Ainsi, plus les fidèles et l'Eglise s'engagent dans la vie publique de la société mahoraise, plus la lumière ou les bienfaits de l'implantation d'Eglise mahoraise au sein d'un contexte musulman sera visible aux yeux de l'Etat et de la population. Les pasteurs pourraient ainsi être reconnus par l'Etat et joueraient le rôle de médiateur social à côté des cadis. Cela apportera même un renouveau à l'islam à Mayotte surtout par rapport au problème lié à sa pratique du syncrétisme avec l'animisme. Encore plus, cela rassure la continuité de la reconnaissance de l'Etat et de la société mahoraise vis-à-vis de l'Eglise mahoraise nouvellement implantée. Cela rejoint au souhait de Dagens (2004) afin que la laïcité se situe sur le terrain éducatif plutôt qu'institutionnel, c'est-à-dire qu'elle oblige les religions à se manifester de

l'intérieur d'elles-mêmes, et non pas comme des instruments de pouvoir et d'influence sociale ou politique. Ce qui veut dire que : les religions acceptent de se présenter sur le terrain de la rationalité humaine, comme porteuses d'une expression de la vie et du monde, et même d'un savoir sur la vie et sur le monde, autrement dit, des expressions de l'esprit en quête de sens ; que les religions ne soient pas réduites à un savoir religieux, mais qu'elles apparaissent aussi comme une forme de vie, une inspiration pour la vie personnelle et communautaire qui passe évidemment par le culte.

7. Conclusion

En guise de conclusion, cet article vise à relever le défi d'implantation d'Eglises mahoraises sur un terrain d'islam sous la laïcité française. Ce défi représente un grand projet pour les Eglises françaises existantes à Mayotte. Ainsi, ce présent article constitue une étude de faisabilité de ce projet. Il apporte des éléments de compréhension sur la complexité de Mayotte dans son ensemble afin de définir des stratégies pour relever ce défi.

Les solutions apportées sont basées sur l'utilisation de la laïcité française ainsi que le phénomène migratoire à Mayotte. Deux éléments qui montrent la complexité de la situation à Mayotte tant sur le plan juridico-politique et religieux que sur le plan socioculturel et économique. Ces deux éléments marquent également l'existence de Mayotte. En effet, le principe de laïcité française a pu changer le système de la société française de la Monarchie à la République. Et le phénomène migratoire a changé aussi le peuplement de Mayotte au cours de son histoire surtout à l'ère de la départementalisation.

La méthode historico-critique et observation sont utilisées pour expliquer cette complexité de Mayotte dans son ensemble. De cela, des différentes stratégies sont élaborées pour relever le défi d'implantation

d'Eglises mahoraises. Des stratégies internes et externes de l'Eglise française et aussi stratégies visant le développement et la protection de l'Eglise mahoraise nouvellement implantée.

Ainsi, grâce à l'appui des Eglises françaises à Mayotte sur la liberté religieuse et la liberté d'expression que leur procure la laïcité française, des bonnes stratégies à l'intérieur et à l'extérieur de chaque Eglise française donneront une autre dimension de leur visibilité au sein de la société mahoraise. De l'intérieur de chaque Eglise, il faut à la base garder l'unité des fidèles. Des sujets spécifiques sont à apprendre aux fidèles à savoir l'esprit missionnaire, l'esprit de partage, l'enseignement sur la famille chrétienne comme modèle dans la société, sur la divinité de Jésus ou sur l'authenticité de la Bible. Tout cela afin que l'Eglise à travers ses fidèles puisse sortir à la rencontre de la société mahoraise.

L'engagement des fidèles dans la vie publique de la société mahoraise constitue la stratégie majeure pour apporter la lumière du Christ. Cet engagement se fait dans les différents sphères si bien économique, social que politique et sportif. Dans cet engagement, il faut distinguer l'engagement du pasteur dans la société mahoraise. Comme les cadis, les pasteurs devraient jouer le rôle de médiateur pour la cohésion sociale à Mayotte. Tout cela est basé au droit que donne le principe de laïcité par la liberté d'expression.

Les Eglises françaises pourraient pratiquer l'apologétique chrétienne et renforcer leurs relations avec les différentes entités à savoir les autorités de l'Etat et les élus locaux, les différents établissements comme les écoles, les hôpitaux par l'intermédiaire des aumôneries. Il y a aussi leurs relations avec les différentes associations à Mayotte pour l'aide et la promotion des actions sociales visant en particulier les familles. Ces stratégies sont pour propager la loi de liberté de conscience qui permet aux

Mahorais musulmans de changer librement de religion pour adhérer dans la foi en Christ. Ainsi, si la pratique de la laïcité a pu diminuer le pouvoir des clergés catholique dans la société française, la pratique de ce même principe à travers les stratégies présentées dans cet article pourrait aider les Mahorais musulmans à résister aux pressions qui les empêchent de se convertir au christianisme. Ce changement de religion par les Mahorais aboutira bien sûr à l'implantation d'Eglises mahoraises espérées dans cet article.

L'implantation de cette Eglise mahoraise devrait être conforme à la loi française. Cela constitue sa pérennité et garantie son développement au sein de la société mahoraise sous la laïcité française. Cette Eglise mahoraise mettra aussi en valeur la culture mahoraise. Déjà avec l'utilisation de la langue maternelle pour la célébration du culte, mais aussi par sa doctrine, sa liturgie et l'architecture de son édifice. Cela garantie la reconnaissance de la société mahoraise. Une autre stratégie de protection et de développement de l'Eglise mahoraise à implanter consiste à pratiquer le dialogue interreligieux avec les musulmans par la musique. Il ne faut pas oublier d'entretenir la relation avec les autorités religieuses musulmanes. L'Eglise mahoraise nouvellement implantée devrait être aussi affilié avec des groupements d'Eglises au niveau régional, national et international.

Du fait du phénomène migratoire, les Eglises françaises à Mayotte ont aussi à renforcer leurs relations avec les partenaires ecclésiastiques de l'étranger en particulier avec les Eglises du nord-ouest de Madagascar, les Eglises du Kenya, les Eglises malgaches en France, ainsi que le service de la mission de la FPF et l'Association missionnaire AIM. Ces relations leur permettront d'avoir des missionnaires sur place. Des gens qualifiés ayant un arrière-plan culturel mahorais. Ainsi, les immigrants comoriens, malgaches et africains de différents pays trouveront leur foi en Christ grâce à cette coopération des Eglises françaises à Mayotte avec les Eglises

chrétiennes à l'étranger. Par la suite, c'est à leur tour d'aller vers les Mahorais pour créer l'Eglise mahoraise. Du phénomène migratoire encore, parmi les Mahorais qui ont quitté Mayotte, il y en a qui sont devenus chrétiens loin de leur famille. Une autre stratégie consiste à regrouper par les moyens de la technologie de communication ces Mahorais devenus chrétiens. Ils contribueront ainsi à relever le défi d'implantation d'Eglises mahoraises à travers les réseaux sociaux.

Les partisans de la laïcité ont réussi à diminuer l'influence de l'Eglise catholique dans la société française. Les chrétiens protestants étaient parmi ces partisans de la laïcité auprès des républicains. En France, malheureusement, avec la politique de la libéralisation des mœurs sous le gouvernement français au pouvoir, le principe de la laïcité qui visait à diminuer l'influence de l'Eglise catholique, a aussi diminué la spiritualité des Français pour la foi en Dieu. Mais à Mayotte, les Eglises chrétiennes, catholiques ou protestantes, devraient ensemble promouvoir ce principe par l'intermédiaire de l'Etat. La création du Conseil des Eglises chrétiennes à Mayotte est essentielle pour renforcer la reconnaissance de l'Etat. L'objectif n'est pas de diminuer la spiritualité des Mahorais par la foi en Dieu selon l'enseignement de l'islam, mais de leur donner la liberté de changer de religion en adhérant à la foi à la divinité de Jésus pour une autre dimension de spiritualité avec un Dieu vivant qui entre en communion avec un être humain. En effet, un grand nombre de témoignages de la conversion des musulmans en chrétiens insistent sur l'importance de leur requête d'une relation personnelle avec Dieu qu'ils ont trouvée en Jésus Christ. La création d'école confessionnelle que préconise le principe de laïcité pourrait être une forme d'activité commune à toutes les Eglises à Mayotte avec les différentes associations chrétiennes, en particulier les missionnaires.

Finally, ce défi aboutit à une conclusion qui prend en compte la relation sur le plan religieux entre Mayotte et la France d'une part et entre Mayotte et les Comores de l'autre. Avec le défi d'implantation d'Eglises mahoraises, Mayotte devrait apporter une nouvelle dimension de spiritualité à la France notamment la foi en Christ qui crée une communion intime avec Dieu le Créateur. En plus, c'est à l'Eglise mahoraise implantée de faire sa mission sur l'ensemble de l'Archipel des Comores qui est un Etat islamique. L'Eglise mahoraise implantée apportera à son tour des bienfaits aux îles voisines et son influence dans la société française. Ainsi, avec l'aide de toutes les Eglises françaises à Mayotte, un nouveau défi se présentera à son tour à l'Eglise mahoraise implantée. Une autre étude approfondie du contexte de l'Archipel des Comores semblerait nécessaire. La recherche pourrait alors être intitulée : « Implantation d'Eglises comoriennes en terre musulmane sous la loi d'une république islamique ».

Enfin, ce projet est avant tout un acte de foi et ceci constitue son grand atout, mais c'est aussi un projet qui traduit la foi chrétienne en actes à partir de l'analyse de la réalité existante à Mayotte et de son évolution. D'ailleurs, Bosch rappelle avec force que la mission est d'abord la mission de Dieu: « la *mission Dei* purifie l'Eglise. Elle la place sous la croix, le seul endroit où elle soit en sécurité » (Bosch 1991 : 694). L'amour du Christ vivant dans la vie des chrétiens immigrants à Mayotte devrait se manifester dans leur engagement à relever le défi d'implantation d'Eglises mahoraises. Ils s'associent avec la déclaration de l'apôtre Paul : « évangéliser n'est pas pour moi un sujet de gloire, car la nécessité m'en est imposée ; malheur à moi si je n'évangélise ! » (1 Corinthiens 9 :16). D'ailleurs, l'implantation d'Eglise mahoraise ne vise pas à détruire la société mahoraise, au contraire, elle est là pour apporter l'amour, la paix, la joie pour mieux vivre ensemble dans la complexité du contexte de Mayotte. Et cet article constitue une vision de cette implantation d'Eglises mahoraises.

Cette Eglise mahoraise à implanter sera marquée par l'utilisation des Mahorais de leur langue maternelle *kibushi* ou *shimahore* pour célébrer un culte. Elle renforcera le rôle des femmes dans l'éducation y compris l'éducation spirituelle par la possibilité d'existence de femme mahoraise pasteure. Elle sera marquée également par la mise en valeur de la vie familiale, la vie de couple, contrairement à la polygamie. Mais surtout, ce sera dans cette Eglise mahoraise que l'on vivra la réconciliation entre Comoriens et Mahorais, conflit qui perdure dans le passé et intensifié par le fléau migratoire à la suite de la départementalisation de Mayotte. De plus, l'apparition de cette Eglise mahoraise dans la société mahoraise va renforcer l'appartenance de Mayotte à la République française. Elle témoigne de la mise en pratique du principe de laïcité notamment sur la liberté de conscience qui donne aux Mahorais la liberté de changer de religion. En plus, cette Eglise mahoraise sera un moyen de protéger la culture mahoraise devant l'attrait exercé sur elle par la culture française.

Bibliographie

- Bahloul K 2019. La méditation soufie nous réunit, femmes et hommes, dans la même fraternité, 2019. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/festival/article/2019/08/03/kahina-bahloul-la-meditation-soufie-nous-reunit-femmes-et-hommes-dans-la-meme-fraternite_5496163_4415198.html, (consulté le 26 septembre 2019).
- Baubérot J 2009. L'évolution de la laïcité en France : entre deux religions civiles. *Diversité urbaine*, 9 (1), 9–25. <https://doi.org/10.7202/037756ar> (consulté le 20 février 2020)
- . 2015. *Les 7 laïcités françaises*. Edition de la Maison des sciences de l'homme.

- Bertrand M 2012. Fait religieux et laïcité conférence à la réunion. Œuvre présentée a la Conférence à La Réunion, le 5 juin 2012. Disponible sur : http://www.egliseprotestante.re/IMG/pdf/Fait_religieux_et_laicite.pdf, (consulté le 27 septembre 2019).
- Blanchy S 1990. *La vie quotidienne à Mayotte* (Archipel des Comores). Paris: L'Harmattan.
- Bosch D 1991. *Transforming mission : paradigm shifts in theology on mission*. Maryknoll, New York : Orbis book
- Buchhold J 2006. Eglise, islam et société. Théologie évangélique. Vol 5, n°1, p.19-30
- Christensen J 2001. *Mission to Islam and beyond*. Bjergholt, Denmark: The Society-in-Aid.
- CNEF. 2013. 'La Laïcité française : Entre l'idée, l'Histoire et le droit positif'. BLF Europe, Marpent, France. Disponible sur : https://issuu.com/blfeurope/docs/issuu.la.la__cit__.fran__aise (consulté le 26 septembre 2019).
- Collectivités locales 2017. Le cadre constitutionnel général issu des articles 72, 73 et 74 de la Constitution. Disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/cadre-constitutionnel-general-issu-des-articles-72-73-et-74-constitution>, (consulté le 26 septembre 2019).
- Dagens C 2004. La laïcité et sa pratique dans la société française. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2004-2-page-115.htm>, (consulté le 18 mars 2020)
- Fromont M 2012. Le principe de laïcité et la liberté religieuse en France. *Les Droits de L'homme en évolution : mélanges en l'honneur du professeur Petros J. Pararas*. 227-236.
- Hiebert P 1994. *Anthropological Reflexions on Missiological Issues*. Grand Rapids, MI: Baker Books.

- Hoffner A 2013. Le soufisme, langue des mystiques musulmans. Disponible sur : <https://www.la-croix.com/Archives/2013-10-19/Le-soufisme-langue-des-mystiques-musulmans-2013-10-19-1046201>, (consulté le 26 septembre 2019).
- Hopquin B 2011. Mayotte: Islam et République. Disponible sur: https://www.lemonde.fr/societe/article/2011/09/14/mayotte-islam-et-republique_1572075_3224.html (consulté le 26 septembre 2019).
- Kraft C 2005. Why appropriate? In C. H. Kraft (Ed.), *Appropriate Christianity* (pp. 3-14). Pasadena, CA: William Carrey Library.
- KTOVT [2019]. L'engagement des chrétiens en politique. Disponible sur : <https://www.ktotv.com/articles>, (consulté le 3 octobre 2019).
- La Cimade [2019]. Mission. Disponible sur : <https://www.lacimade.org/nous-connaître/missions/>, (consulté le 3 octobre 2019).
- Le Mouvement Matricien 2012. Matriarcat Mahorais : un sultanat matrilineaire dans les départements d'outre-mer français. Disponible sur : <https://matricien.wordpress.com/geo-hist-matriarcat/afrique/mayotte/>, (consulté le 1 octobre 2019).
- Livingstone G. 1999. *L'implantation d'Eglises Dans Le Monde Musulman*. Editions Emmaüs et Frontières.
- Martin JP 2012. La laïcité d'hier à aujourd'hui. *Hommes et liberté*, Ligue des droits de l'homme. pp. 46-48
- Mayotte Islam 2019. Le portail de la communauté musulmane de Mayotte. Disponible sur : <http://mayotteislam.fr/fr/>, (consulté le 20 septembre 2019).
- Ministère des armées. 2017. Expliquer la laïcité française : une pédagogie par l'exemple de la laïcité militaire.
- Pare M 2019. Le dialogue interreligieux : fondements et défis. *Academia* 1-8.

- Sanneh L 2009. *Translating the Message: The Missionary Impact on Culture* (2 ed.). Maryknoll, NY: Orbis books.
- Taglioni F 2009. Mayotte s'ancre dans la république française. Un contre-sens de l'histoire ? *EchoGéo*. Disponible sur : [http:// journals.openedition.org/echogeo/11277](http://journals.openedition.org/echogeo/11277), (consulté le 30 septembre 2019).
- Van Engen C 1996. *Mission on the Way: Issues in Mission Theology*. Grand Rapids, MI: Baker Books.
- Vice-rectorat Mayotte 2019. Système éducatif. Disponible sur : <https://www.ac-mayotte.fr/index.php/etablissements/24-vie-scolaire>, (consulté le 26 septembre 2019).
- VoxEurop. 2017. "Union européenne: Prisonniers de l'Eurobabel." VoxEurop.eu. 2017. <https://voxeurop.eu/fr/content/article/3730511-prisonniers-de-l-eurobabel>.